



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

**ARRETE PORTANT AGREMENT DE SURETE EN QUALITE DE CHARGEUR CONNU DE
L'ENTREPRISE SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS**

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil modifié du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002 ;

Vu le règlement (UE) n°1998/2015 de la Commission modifié du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu la décision C(2015)8005 de la Commission modifiée du 16 novembre 2015 définissant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation contenant des informations visées à l'article 18, point a), du règlement (CE) n°300/2008 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 6342-1 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 213-2 et R. 213-2-1 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 08 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la décision du 10 janvier 2020 portant délégation de signature de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu l'arrêté portant agrément de sûreté du 22 avril 2015 modifié par l'arrêté du 8 juin 2016 ;

Vu la méthodologie standardisée établie par la direction de la sécurité de l'aviation civile et fixant la procédure d'instruction des demandes déposées en vue d'obtenir l'agrément de sûreté de chargeur connu, du suivi et du renouvellement de ce dernier ;

Vu la demande en date du 17 mars 2020 présentée par l'entreprise **SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS** en vue de renouveler son agrément de sûreté pour son site de Colombes ;

Après instruction de la demande de renouvellement d'agrément de sûreté par les services de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de sûreté en qualité de chargeur connu est délivré à la société **SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS** dont le siège social est situé au 18 boulevard Louis Seguin – 92707 COLOMBES Cedex. Cet agrément prend effet à compter du 23 Mars 2020 et est valable jusqu'au 28 février 2025, sauf cas de suspension ou de retrait.

Article 2

Le présent arrêté est notifié par le directeur de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord à la société **SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS**.

Fait le 23 mars 2020

Pour la ministre en charge des transports et par
délégation,

Division Sûreté
Le Chef de Subdivision
Fret et Formation

Nicolas SABATIER

En application des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ANNEXE, A L'ARRETE 23 MARS 2020, FIXANT LA LISTE DU SITE
ASSOCIE A L'AGREMENT DE SURETE EN QUALITE DE CHARGEUR CONNU DE
L'ENTREPRISE SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS**

LISTE DU SITE

ADRESSE DE CHAQUE SITE	NUMEROS D'AGREMENT
18 BOULEVARD LOUIS SEGUN 92707 COLOMBES CEDEX	FR/KC/03015-01



Direction générale de l'aviation civile

CERTIFICAT D'AGRÉMENT DE SURETÉ EN QUALITÉ DE CCO

L'agrément en qualité de chargeur connu est délivré à la société :

SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS

pour les sites figurant sur la liste annexée à l'arrêté du 23/03/2020.

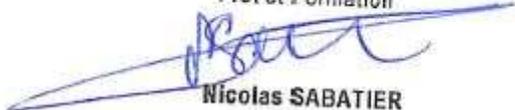
Cet agrément prend effet à compter du 23/03/2020 et est valide jusqu'au 28/02/2025
sauf cas de suspension ou de retrait.

Numéros des agréments :
FR/KC/03015-01

Fait le 23/03/2020

Pour le ministre en charge des transports
et par délégation,

Division Sûreté
Le Chef de Subdivision
Fret et Formation


Nicolas SABATIER